

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	6 h. 24 <sup>m</sup> »	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	7 » 24 » »	5 » 51 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »		8 » 46 » »		10 » 54 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Nous publions à la 3<sup>e</sup> page

### LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Cette importante publication, très-complète et authentique, présente un réel intérêt et sera certainement accueillie avec faveur.

Pour répondre au désir d'un certain nombre de personnes de Tarn-et-Garonne et du Lot, nous préparons une édition des ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY, sur beau papier, avec grandes marges.

Il paraîtra tous les quinze jours, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, une livraison de 16 pages grand in-8<sup>o</sup>, avec couverture, au prix de 75 centimes. L'ouvrage complet formera de 7 à 8 livraisons.

L'édition ne sera tirée qu'à 100 exemplaires. Nous engageons les personnes qui désirent souscrire, à nous adresser, dès aujourd'hui, leur adhésion.

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarien, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

Cahors, 22 Décembre.

Le calme se fait dans les esprits sur la situation intérieure de la France. Nous voilà rentrés dans la pratique régulière de nos institutions, et les préoccupations disparaissent. Mais au moment même où l'intérieur n'est plus un sujet d'inquiétude, les journaux anglais et les journaux allemands nous entretiennent de craintes assez vives et de complications diverses du côté de l'Orient.

Il y a quelque jours, la médiation demandée par la Turquie avait fort peu de chance d'être entreprise par les puissances. Maintenant les chances de médiation ont à peu près disparu ; Berlin ne veut pas de médiation. La position prise officiellement par l'Allemagne est parfaitement caractérisée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. « L'Allemagne, dit ce journal, n'est pas directement intéressée dans les affaires d'Orient. Elle s'est donc tenue jusqu'ici sur la réserve, et elle persiste dans cette réserve en ne s'interposant pas comme médiateur. »

Telle est en effet l'attitude officielle et apparente de l'Allemagne. Mais le tableau tracé par la feuille officieuse n'est pas complet. S'il est vrai, dit le *Temps*, que l'Allemagne n'ait pas mis obstacle à la guerre et qu'elle ne veuille pas être médiatrice, parce qu'elle ne se sent pas intéressée dans la question, il n'est pas moins vrai qu'elle a entravé l'action de l'Autriche-Hongrie, qui aurait pu et qui voulait empêcher la guerre d'éclater, qui maintenant pourrait et qui désire y mettre fin, mais qui n'est pas laissée libre de suivre la politique que lui commandent ses intérêts. L'Allemagne ne voulant pas de la médiation, l'Autriche-Hongrie ne peut la faire, et par contre-coup l'Angleterre est con-

trainte à y renoncer. Il ne reste donc plus de probable que la paix conclue directement entre les belligérants.

Ce sont les conditions de cette paix directe qui inquiètent l'Angleterre. Nos voisins veulent pouvoir exercer leur contrôle sur le traité à conclure. Ils s'attendent à ce que la Russie demande un accroissement de territoire en compensation de ce que la guerre lui a coûté, et ne veut pas que ses intérêts, tels qu'ils ont été définis officiellement par le ministère, soient directement ou indirectement atteints. C'est pour cela qu'elle va prendre ses précautions, et que le Parlement anglais se réunira le 17 janvier. Samedi dernier, une ordonnance royale prorogait le Parlement à cette date et l'on s'attendait, comme à l'ordinaire, à une prorogation ultérieure. Mais la médiation a échoué, et aussitôt, mardi dernier, il a été décidé en conseil que le Parlement serait convoqué pour le 17 janvier, trois semaines environ avant la date habituelle.

### REVUE DES JOURNAUX

#### Constitutionnel

Certains préfets du 16 mai ont donné leur démission avec fracas et insolence. Ils semblent avoir perdu, avec toute dignité et toute pudeur, tout sentiment d'ordre. Les lettres qui émanent de ces fonctionnaires courroucés et vindicatifs sont navrantes. Nous n'en reproduisons aucune ; nous les flétrissons en bloc.

Il y a dix-huit mois, quand la Constitution du 25 février, fut, après l'échec électoral du ministère Buffet, mise sérieusement en œuvre, des préfets, démissionnaires ou non acceptant, adressèrent à M. Ricard, le nouveau ministre de l'intérieur, des épîtres ironiques, injurieuses, même emportées.

Aujourd'hui, ces messieurs ne s'adressent plus à un ministre ; c'est le maréchal qu'ils insultent, outragent ou traitent avec un sans-çaçon odieux.

Pauvre maréchal ! à quels agents avait-on remis le soin de vous représenter, de servir votre politique, de faire respecter et honorer votre nom ! Quels singuliers et tristes choix ! Nous nous en doutions bien un peu ; mais aujourd'hui toute la réalité se manifeste et éclate à nos yeux.

Ils réclament, ces aimables fonctionnaires, ils ont la prétention de nous faire croire qu'ils avaient tenu pour valables, fermes, indéfectibles, de sûr et inébranlable effet les promesses inconstitutionnelles que des ministres égarés avaient mises dans la bouche du maréchal séduit et abusé !

Homme d'épée, le maréchal est peu au courant des subtilités parlementaires. On lui voulait avec soin l'irresponsabilité, ce dogme nécessaire en des temps comme ceux-ci, son refuge et aussi le nôtre.

On lui a fait prendre des engagements dont il ne se rendait pas compte, et qu'il n'avait pas le droit de prendre.

Le maréchal a voulu donner sa démission ; c'est un fait connu de tout le monde à cette heure. Il s'est sacrifié au salut de la patrie ; nous ne cessons de le redire bien haut.

Eh bien ! si le maréchal nous livrait à l'inconnu du dedans et à l'inconnu du dehors, avait persisté dans ce projet extrême et qu'il eût donné sa démission, ces mêmes fonctionnaires l'eussent accusé pareillement de les avoir trahis et trompés !

Il n'avait pas le droit de se retirer, puisqu'il avait promis à tous les préfets de la République de les garder, sous ses ailes paternelles, jusqu'en 1880 !

Nous rougirions de discuter de telles doctrines et de telles thèses. Mais il se produit un scandale que l'autorité à le pressant devoir d'arrêter et de

punir. Jamais spectacle pareil n'a été donné à un pays libre, soucieux de sa dignité nationale, respectueux de l'honneur du chef de l'Etat.

Il doit y avoir des lois pour frapper des écarts aussi coupables et aussi anarchiques ; s'il n'y en a point, il est urgent d'en faire vite et de les appliquer avec vigueur.

Ils sont bien imprudents, du reste, les préfets qui se livrent à ce désordre. Leur intérêt serait de se faire oublier. Beaucoup ont lésé illégalement des intérêts et des droits privés, auxquels il serait permis maintenant d'élever une voix vengeresse !

A se conduire comme ils font, les préfets du 16 mai justifieraient l'enquête !

### Journal des Débats.

Le ministère actuel n'a pas retrouvé grand-chose du principe d'autorité. L'idée même de gouvernement s'est pervertie dans toutes les imaginations, le gouvernement ne s'est présenté à elles, depuis longtemps déjà, que sous la forme de la violence. Nous sommes si bien habitués à voir dans les préfets et dans les sous-préfets des Cosaques politiques lâchés à bride abattue dans l'administration de nos départements, que nos modestes fonctionnaires et les simples électeurs des villes et des campagnes, au lieu de les regarder comme des magistrats impartiaux, comme des intermédiaires bienveillants du pouvoir central, les considèrent comme des trombes errantes, phénomènes irréguliers et dangereux, impropres à faire le bien, capables seulement de faire beaucoup de mal.

Nous aimions mieux les sous-préfets du temps jadis : au moins ils ne faisaient rien ou peu de chose, et un charmant romancier nous avait raconté les loisirs de l'un d'eux, qui, parti pour présider un comice agricole, s'arrêta dans un bosquet et faisait des vers. Les fleurs et les oiseaux s'inquièrent de la présence de l'inconnu. — C'est un sous-préfet, dit enfin l'un d'eux qui a été en reconnaissance. — Est-ce méchant ? reprend un autre. — Non. Et ils se rassurent. Mais les sous-préfets sont devenus méchants ! Toute cette armée de chevaliers errants, quelques-uns chevaliers d'industrie, proclamaient bien haut que M. le maréchal de Mac-Mahon était leur chef et qu'il les soutiendrait jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'en 1880 : en foi de quoi ils ravageaient à leur aise, révoquaient, destituaient, cassaient avec un zèle consciencieux. Pourquoi ? Était-ce vraiment pour débarrasser la République du radicalisme ? Non, c'était seulement pour la débarrasser des républicains quels qu'ils fussent, même les plus modérés. S'ils avaient triomphé, l'autorité n'y aurait pas gagné grand-chose ; la force seule, l'intrigue et la brutalité y auraient fait leur profit ; mais grâce au ciel, ils ont été vaincus.

Le premier soin du nouveau ministère a été et devait être de dégager de l'aventure la personne du chef de l'Etat. La Constitution, comme le radicalisme, était passée à l'état latent ; il a suffi de le remettre en lumière et d'en proclamer les principes fondamentaux. Mais ce n'est pas tout ; il faut maintenant que le ministère rétablisse vraiment le principe d'autorité, en inspirant la confiance et en méritant le respect.

### INFORMATIONS

Le *Journal officiel* enregistre la nomination de M. Savary, député de la gauche, au poste de sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice ; celle de M. Picot, juge au tribunal civil de la Seine, aux fonctions de directeur des affaires criminelles à ce même département de la justice ; la nomination de M. Crisenoy, ancien préfet de Seine-et-Oise, aux fonctions de directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, en

remplacement de M. Durangel ; la réintégration de M. Aron, rédacteur des *Débats*, dans la situation de rédacteur en chef des journaux officiels, qu'il avait déjà occupée.

Par décret paru ce matin à l'*Officiel*, M. Lepère, député, a été nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. M. Lepère a pris ce matin possession de son poste. Il a travaillé immédiatement pendant près de deux heures avec M. Normand, directeur de la comptabilité.

On a dit que M. Riant, directeur des postes, avait donné sa démission. Je crois savoir que cette nouvelle est inexacte du moins jusqu'à ce jour.

On sait que le brave général d'Aurelle de Paladines laisse une veuve et neuf enfants. Un personnage politique bien informé vient de m'assurer que dès la rentrée des Chambres, M. Dufaure, sur les demandes instantes de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, a l'intention de déposer une proposition tendant à accorder une rente de 6,000 francs à titre de reconnaissance nationale, à la veuve du vainqueur de Coulmiers.

Le *Journal officiel* publie des décrets nommant M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat aux finances et M. Jean-Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique.

L'amiral Roussin est nommé préfet maritime à Cherbourg.

Le *Journal des Débats* publie la note suivante :

« On fait courir de nouveau le bruit qu'il serait question, au ministère des finances, de la conversion de la rente 5 0/0. Nous pouvons affirmer que ces bruits ne reposent sur aucun fondement. »

M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de la présidence, prend un congé de quelques semaines pour raison de santé. Il se rend d'abord à Londres auprès de son père, le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France en Angleterre. Il doit ensuite partir pour les environs de Cannes.

Le Maréchal-Président se propose de passer les fêtes de Noël dans son château de la Forêt, où de grandes chasses sont organisées. Il doit s'y rendre samedi. Il reviendra pour les réceptions du jour de l'an.

Nous avons analysé un long récit du *Times* sur une conférence qui aurait été tenue le mardi 11 décembre à l'Élysée et dans laquelle MM. Batbie et Puyser-Quertier auraient eu un rôle actif. Mais en résumant ce récit nous avons fait d'expresses réserves.

Le même jour, une Note de l'*Agence Havas* démentait en partie l'article du *Times*.

M. Batbie, que le correspondant parisien du journal anglais mettait en scène, a adressé à divers journaux une lettre dans laquelle il conteste la complète exactitude des renseignements

que ce journal a publiés.

Néanmoins, le fait de la pensée qu'avait eue le Maréchal de donner sa démission reste acquis ainsi que celui des vives sollicitations des chefs de la droite pour qu'il renonçât à cette résolution et qu'il lui préférât la transaction.

M. de Lareinty, sénateur légitimiste, écrit à un journal la lettre suivante :

« Je lis dans votre numéro du 19 décembre, la reproduction d'un article du journal *l'Estafette* où mon nom est prononcé, et qui relate d'une façon erronée un incident survenu entre M. Batbie et M. le duc d'Andiffret-Pasquier, chez M. le maréchal de Mac-Mahon. M. Batbie se sentit vivement blessé de certaines paroles de M. le duc d'Andiffret-Pasquier. Il me demanda d'être son témoin, en me disant que, dans les conditions physiques où il se trouvait, un duel à l'épée ou au pistolet à grande distance était impossible, sa résolution, dans le cas où il ne pourrait obtenir une légitime satisfaction, était de se battre au pistolet à cinq pas.

» J'engageai M. Batbie à prier M. Bocher, qui devait être son témoin avec moi et dont je connaissais l'intimité avec M. le duc d'Andiffret-Pasquier, d'aller trouver ce dernier pour faire une démarche toute conciliatrice.

» J'ajoutais que si M. Bocher ne pouvait réussir dans sa mission, je me réunirais à lui pour une dernière démarche. Celle-ci ne réussissant pas, nous irions, M. Bocher et moi, régler avec les témoins de M. le duc d'Andiffret-Pasquier, les conditions du combat.

» J'ai été très heureux d'apprendre par M. Batbie, que l'affaire avait été arrangée à sa satisfaction personnelle et à l'honneur des deux parties. »

**Osman-Pacha.**

Jamais peut-être triomphateur, couronné pour la victoire, n'a recueilli sur son passage plus de témoignages d'estime sincère et d'admiration respectueuse que ne vient d'en recevoir de ses ennemis mêmes, de ceux qui le forcèrent à se rendre, le glorieux vaincu de Plewna.

Il faut lire, dans les récits qu'en ont fait plusieurs témoins oculaires, entr'autres le correspondant du *Daily-New*, l'entrevue du grand-duc Nicolas et du prince de Roumanie avec Osman-Pacha. Quelle scène touchante et dramatique, grandiose dans sa simplicité ! Souffrant cruellement de la blessure qu'il avait reçue à la jambe et dans l'impossibilité de se tenir à cheval, le général turc était à demi-étendu sur une mauvaise carriole découverte, qu'escortaient une cinquantaine de Cosaques, quand le grand-duc s'approcha de lui, entouré de son nombreux et brillant état-major. Les deux chefs se considérèrent un instant en silence ; puis, d'un mouvement brusque mais cordial, le prince russe saisit la main d'Osman, et lui dit : « Je vous fais mes compliments de la défense de Plewna ; c'est un des plus brillants faits d'armes que jamais l'histoire ait eu à enregistrer. » Le blessé sourit tristement et, s'étant levé avec effort, murmura quelques paroles que peu de personnes, sans doute, entendirent, puis il se rassit. Les officiers russes crièrent bravo et agitérent leurs shakos. En ce moment arriva le prince de Roumanie, qui s'étant approché à son tour, tint au défenseur de Plewna à peu près le même langage que le prince Nicolas. Osman se leva de nouveau et s'inclina, mais cette fois sans prononcer un mot, voulant sans doute marquer ainsi la différence que faisait son orgueil musulman entre le neveu de l'empereur de Russie et le vassal rebelle du sultan ; après quoi la voiture s'éloigna lentement, au milieu des troupes russes qui s'écartaient respectueusement et saluaient en apprenant le nom de celui qu'elle portait.

Le défenseur de Plewna était coiffé d'un fez rouge et enveloppé dans un grand manteau bleu, sans le moindre galon, mais qui laissait deviner sa haute taille et ses formes athlétiques. Ses traits, bien que fatigués par les travaux et les privations du long siège qu'il venait de soutenir, respiraient une indomptable énergie. Son front large et bien modelé, quoique peu élevé, son nez aquilin et légèrement recourbé, sa barbe courte, épaisse et noire, donnaient à sa physionomie un grand caractère de fermeté et de résolution, qu'adouçissait l'expression pensive et résignée de ses yeux noirs.

Voilà donc, se disaient les Russes en le regardant passer, l'homme qui, par la seule puissance de sa volonté, a su lutter pendant

cinq mois contre une écrasante supériorité de ressources matérielles, et tenir en échec les forces de notre gigantesque empire ! Voilà l'homme qui a su faire d'une position certainement déjà fortifiée par la nature, mais où l'art militaire n'avait pas construit un bastion ni une redoute, une citadelle imprenable qui ne pouvait plus être réduite que par la faim ! Voilà l'homme qui, avec une armée, avec une artillerie bien inférieures en nombre, nous a infligé tant de sanglants échecs, et nous a fait perdre plus de cinquante mille soldats !

« C'est une grande figure ! s'est écrié, dit-on l'attaché militaire français, le colonel Gaillard, après l'avoir contemplé quelques instants. Je craignais presque de le voir ; j'avais peur que mon attente fût déçue, mais il dépasse l'idée que je m'en faisais. »

C'est là, en effet, l'honneur d'Osman-Pacha, que, quelque grande que fût déjà sa renommée, elle était encore au-dessous de la réalité. Sa défaite — si l'on peut appeler ainsi le fatal dénouement que ne pouvait manquer d'avoir son héroïque entreprise — aura eu pour effet d'augmenter encore l'admiration qu'il inspirait déjà à l'Europe, en faisant mieux voir avec quels faibles moyens il avait su obtenir de si glorieux résultats. Ce n'a été qu'après la capitulation de Plewna que les Russes ont connu le petit nombre de ses défenseurs. On croyait que le général turc disposait de plus de 60,000 hommes, de 300 ou 400 canons, et lorsqu'il a été obligé de se rendre, il n'a pu livrer aux vainqueurs qu'une centaine de bouches à feu et 30,000 soldats, dont plus d'un tiers était blessé ou malade.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

A l'occasion des fêtes de Noël, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Le Conseil général s'est réuni hier à deux heures.

M. Fresne, nouveau préfet du Lot, a lu le décret de convocation et a déclaré la session ouverte.

Sur l'observation de M. Roques, président d'âge, et de quelques membres, que plusieurs conseillers étant absents, il était convenable d'attendre leur arrivée pour procéder à la constitution du bureau et des commissions, le Conseil décide que ces divers votes auront lieu dans sa prochaine séance.

La séance est levée.

Au début de la séance d'aujourd'hui, on procède au vote pour la constitution du bureau. Voici les résultats :

M. Roques, président, 17 voix.  
MM. Teilhard, 16 voix et de Verniac, 15 voix, vice-présidents.  
MM. Pierre Dufour, 17 voix et Daphénioux, 17 voix, secrétaires.

**Monument**

A élever aux *Mobles et Soldats du Lot, morts en 1870-1871 pour la défense nationale.*  
Suite des souscriptions (22<sup>e</sup> liste.)

Total de la 22<sup>e</sup> liste, 929 fr.

Par décret du 7 décembre, l'examen des tableaux de recensement de la classe de 1877 et le tirage au sort prescrit par l'article de la loi du 27 juillet 1872, commenceront le 20 janvier 1878.

La révision annuelle des listes électorales aura lieu du 1<sup>er</sup> au 10 janvier prochain.

Les rectifications, additions ou retranchements se feront du 10 au 14 janvier c'est-à-dire pendant quatre jours. Enfin, le délai des réclamations durera jusqu'au 4 février.

Les listes seront définitivement closes le 3 mars 1878.

Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets une circulaire approuvée en conseil, qui leur recommande de réintégrer dans leurs fonctions les instituteurs révoqués depuis le 16 mai pour cause politique. Ces instructions ne

sont nullement applicables d'ailleurs aux instituteurs déplacés par convenance personnelle ou frappés pour indignité.

Le *Temps* annonce que la fusion des postes et des télégraphes est un fait accompli. Le décret est signé. Les directeurs actuels des postes et des télégraphes ne seront pas remplacés. M. Cochery prendra la direction des deux services.

**ACADÉMIE DE TOULOUSE.**

**Lycée de Cahors.**

CLASSES.	FACULTÉS.	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>
Troisième.	Narrat. fr.	Gatorze ;	Sentenac.
Quatrième.	Arithmétique.	Pezet ;	Céliarié.
Cinquième.	Version lat.	Bergon ;	Mercié.
Sixième.	id.	Valade ;	Gaston.
Septième.	id.	Laur ;	Delpech.
Huitième.	Exerc. lat.	Vioussens ;	Combes.
COURS SPÉCIAUX.			
1 <sup>re</sup> année.	Ecriture.	Monbru ;	Valat.
	id.	Récitation.	Magot ;
			Bénâtre.
Année prép.	Ecriture.	Tulle ;	Sales.
Math. élément.	Mathématiques.	Mourèze ;	Pascalie.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 <sup>re</sup> division.	Orthographe.	Pouget ;	Barayre.
2 <sup>e</sup> division.	id.	Gratacap ;	Breil.
3 <sup>e</sup> division.	id.	Vargues ;	Bécays.
4 <sup>e</sup> division.	id.	Mignot ;	Pinel.
Le censeur des Études,			
T. DURAND.			

Un bien malheureux accident vient d'arriver à Lyon.

Une jeune personne de dix-huit ans, qu'on dit remarquablement jolie, fille de riches commerçants appartenant au haut commerce de notre ville, devait subir une opération. On l'étendit sur un lit et on l'éthérisa. Au moment où le médecin approchait le fer rouge, les vapeurs d'éther s'enflammèrent, communiquant le feu au sac rempli d'éther placé sur la bouche et le nez de la jeune fille pour l'endormir. En une seconde, tout le visage flambait comme un bol de punch. Le médecin parvint, en se brûlant grièvement, à éteindre la flamme.

La jeune fille survivra, mais elle sera horriblement défigurée ; le nez n'existe plus et l'os de la mâchoire supérieure est à nu.

Inutile de vous dépeindre le désespoir des parents ; il n'est comparable qu'à celui du médecin lui-même, autour involontaire de l'accident. Il s'est établi au lit de la victime et ne la quitte plus.

**LE CROISEUR LE TOURVILLE**

Ce magnifique navire, construit par les Forges et Chantiers de la Seyne, d'après les plans du conseil des travaux de la marine, a terminé hier la série des essais de sa machine, qui étaient effectués sous la direction de M. l'ingénieur Orsel, devant une commission officielle présidée par M. le contre-amiral Peyron.

Le *Tourville* a obtenu 17 nœuds 2 dixièmes de vitesse avec tous ses feux allumés ; avec 6 chaudières en fonction seulement sur 12 qu'il possède, le *Tourville* fixe sa marche à une vitesse constante de 14 nœuds.

La commission entière partage la conviction que, en forçant la pression, le *Tourville* pourrait atteindre 18 nœuds, dans un cas de force majeure, sans compromettre la sécurité de la machine.

C'est un résultat splendide et qui fait le plus grand honneur aux Forges et Chantiers.

Voici quelques détails fort intéressants sur le *Tourville* :

La machine du *Tourville* est d'une puissance nominale de 1,800 chevaux pouvant développer 7,200 chevaux de force.

Quarante-huit foyers chauffent 12 chaudières. Le poids total de la machine avec les chaudières alimentées est de 1 million 330 kilogrammes.

L'hélice qui met le *Tourville* en mouvement est à quatre branches développées ; son poids est de 16,000 kilogrammes, son diamètre à 5 m. 80 c.

La chaufferie, la chambre des machines et l'arbre de couche jusqu'à sa sortie du navire occupent une longueur de 85 mètres dans le navire, dont la longueur totale est de 105 mètres.

La surface des grilles des 48 foyers est de

82 mètres carrés ; la surface de chauffe directe de 383 mètres carrés ; la surface de chauffe tubulaire est de 1,803 mètres carrés ; surface de chauffe totale est de 2,186 mètres carrés.

La consommation de combustible du *Tourville* est de un kilogramme de charbon par heure et par cheval, soit 180 tonneaux de charbon par vingt-quatre heures, ce qui occasionne une dépense d'environ 8,000 francs par jour.

Le *Tourville* possède des soutes pouvant contenir 850 tonneaux de charbon, lui permettant 5 jours de marche à toute vitesse, pendant lesquels il franchirait 700 lieues marines, soit à peu près 1,000 lieues terrestres.

La machine du *Tourville* comporte 700 robinets de toute nature, 5,000 mètres de tuyautage, les 4 condenseurs ont ensemble 10,524 tubes de 2 mètres de longueur l'un.

Nous avons vu un écrou, à bord du *Tourville*, pesant 30 kilogrammes et un boulon du poids antaistique de 120 kilogrammes.

Le *Tourville* possède deux cheminées ; la section de chacune d'elles est de 11 mètres carrés.

Terminons en disant que le *Tourville* commandé par un capitaine de vaisseau, M. Layrle, à un équipage de 554 hommes, y compris le personnel spécialement affecté au service de la machine, et dont voici la composition :

1 officier mécanicien principal de 1<sup>re</sup> classe ; 1 maître mécanicien ; 9 deuxièmes maîtres mécaniciens ; 15 quartiers-maîtres mécaniciens ; 45 ouvriers mécaniciens ; 60 matelots chauffeurs ; 32 soutiers. — Soit un personnel de 163 personnes.

Le croiseur le *Tourville* serait un navire terrible en cas de guerre, à cause de sa vitesse exceptionnelle, de son éperon en bronze et de la formidable artillerie dont il est armé. C'est le navire de guerre le plus perfectionné, et c'est à la France qu'appartient l'honneur de l'avoir créé, comme aussi revient à la marine française l'initiative de la construction des bâtiments cuirassés.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 45 au 22 décembre.

**Naissances.**

Noël, Julien, rue du Pot.  
Pontié, Edouard, B. Sud.  
Disse, Louis, à St-Georges.  
Lafeuille, Marie, rue Chanterrie.  
Coly, Henri, rue de la Liberté.  
Bellegarde (de), Alexandre, Quai Ségur.  
Valet de Réganac, Marie, rue St-Barthélemy.  
Bru, Léontine, rue Nationale.  
Maunié, Jules, B. Nord.

**Mariages.**

Lacoste, Paul et Rous, Marie.

**Décès.**

Albanac, Marie, 60 ans, rue Fangas.  
Couture, Julien, 11 jours, rue Portail-au-Vent.  
Bonassio, Françoise, 34 ans, rue Catone.  
Lafage, Achille, 3 jours, rue Coin de Lastié.  
Planacassagne, Jean, cultiv. 78 ans, rue du Four.  
Lacrou, Jacques, tailleur de pierre, 77 ans, hospice.  
Lafage, Prosper, 4 jours, rue Coin de Lastié.  
Combes, Jacqueline, domestique, 67 ans, rue Feydel.  
Lavaysière, Ant<sup>he</sup>, domest., 27 ans, rue du Château.  
Sébastien, Léon, 5 ans, rue Fénelon.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

**BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE**

**Petite Bibliothèque de Luxe.**

La maison Jules Clavey (A. Quantin, St) vient de faire paraître une nouvelle édition de PAUL ET VIRGINIE pour commencer une collection qui doit se continuer par les chefs-d'œuvre du Roman français, depuis la fixation de notre langue jusqu'au Romantisme.

Ce cadre permettra de former une intéressante série, recommandée d'ailleurs par le luxe de sa typographie. Papier vergé-teinté, encadrement rouge, portrait, fac-simile, eaux-fortes, tout en fait une édition qui sera prise des connaisseurs. Des variantes et une bibliographie très-scrupuleuses y complètent l'histoire du livre, commenté et analysé par une préface d'un auteur contemporain. M. J. Claretie s'est chargé de celle de Paul et Virginie et a présenté son auteur sous un jour aussi piquant que nouveau. Enfin, le prix peu élevé de cette collection mettra la bibliophilie à la portée de toutes les bourses.

Cette petite bibliothèque, dont Paul et Virginie est le premier volume, formera 20 volumes qui comprendront, depuis la fixation de la langue jusqu'au romanisme, les chefs-d'œuvre constituant le Roman français. — Adolphe, paraîtra en Février,

la Princesse de Clèves en Mars, le Diable amoureux en Avril, etc... et les autres très-régulièrement. Chaque volume 10 francs.

**LIVRES NOUVEAUX POUR L'ENFANCE**

ET LA JEUNESSE.

LIBRAIRIE J. HETZEL ET C<sup>o</sup>, 18, RUE JACOB. — PARIS.

On doit une véritable reconnaissance aux hommes qui au lieu de se laisser détourner par les difficultés des circonstances du but qu'ils se sont proposés de créer à l'usage de la jeunesse une littérature digne enfin de son objet, y trouvent comme une raison nouvelle de persévérer dans leurs efforts. La librairie Hetzel est de celles qui ont le plus la conscience de l'utilité de leur tâche et qui la poursuivent avec la plus louable persévérance. Aux 150 ouvrages d'élite déjà publiés par elle d'année en année, depuis quinze ans, avec des soins et un scrupule qui, pour les familles attentives, ont mis hors de pair les livres qui portent sa marque, elle en ajoute seize chaque année. Sur ce nombre, huit excellents et charmants ouvrages sont destinés au second âge et à la jeunesse; les huit autres s'ajoutent à ces jolis albums-livres de Stahl qui ont valu sa célébrité à la Bibliothèque de M<sup>lle</sup> Lili, plus particulièrement destinée à l'enfance. Nous examinerons bientôt ces œuvres délicates et distinguées. Nous nous bornerons aujourd'hui à en faire connaître les titres à nos lecteurs. Le choix ne peut hésiter parmi ces aimables livres que du bon au meilleur: *Hector Servadac* et *Indes Noires*, par Jules Verne; — *l'Histoire d'un Enfant*, par Alphonse Daudet; — *les Aventures d'un Grillon*, par le D<sup>r</sup> Candèze; — *Deux Amis*, par Lucien Biart; — *Une Famille pendant la guerre 1870-1871*, par L. Boissonnas; — *les Robinsons de terre ferme*, de Mayne-Reid; — *le Don Quichotte* de la jeunesse, de Lucien Biart.

ALBUMS: *Petites Sœurs et Petites Mamans*, et *M<sup>lle</sup> Lili aux Eaux*, par Frœlich; — *Chiens et Chats*, d'Eugène Lambert; — *Mon petit Frère*, par Valton; *la Petite Devineresse*, par Froment; *M. de la Palisse* et *Nous n'irons plus au bois*, albums en couleurs, par Frœlich; — *M. de Crac*, par J. Geoffroy.

**Nouvelle Bibliothèque Classique.**

Le tome III et dernier des *Oeuvres de Louis Courrier* avec préface de Francisque Sarcey, vient de paraître dans la *Nouvelle Bibliothèque Classique* à 3 francs le volume que publie la Librairie des Bibliophiles (rue Saint-Honoré, 338).

Ce volume, qui contient les *Lettres écrites de France et d'Italie*, vient compléter cette jolie édition des œuvres du célèbre pamphlétaire, attendue depuis longtemps par les bibliophiles.

La *Nouvelle Bibliothèque Classique*, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très-ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physionomie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères ézéviens de D. Jouaust, qui, avec l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-46, en même temps format ce poche et format de bibliothèque.

**LES LIVRES D'ÉTRENNES DE LA MAISON HACHETTE**

A l'occasion du premier jour de l'an, la librairie Hachette vient d'ajouter à sa maison, déjà si riche de livres d'étrennes, toute une gerbe de nouvelles publications dignes de leurs devancières.

Voici d'abord, pour faire suite aux *Saints Evangiles* et au *Livre de Ruth*, une *Histoire de Joseph* (1 vol. gr. in-folio, 50 fr.), tirée de la traduction de la Bible, par Lemaître de Sacy, et enrichie de 20 grandes compositions gravées à l'eau-forte,

d'après les compositions magistrales de Bida; voici encore le *Faust* de Goëthe (1 vol. in-folio, 100 fr.), traduction Porchat revue par la plume habile de M. Lévy, et comprenant 13 gravures sur acier et 50 gravures sur bois d'après les dessins de Liezen Mayer, auxquelles viennent s'ajouter les ornements têtes de pages et culs-de-lampe de Seitz; deux magnifiques compléments à cette collection unique au monde qui contient la grande édition des *Saints Evangiles*, *l'Enfer* et le *Purgatoire* de Dante, *le Lafontaine*, *le Don Quichotte*, *l'Atala*, *les Idyles* de Tennysson, *le Vieux marin* de Coleridge, interprétés par Gustave Doré, et d'autres chefs-d'œuvre encore!

Vous n'avez point oublié sans doute d'autres livres qui, dans ces dernières années, ont eu un succès vraiment populaire: *l'Espagne* du baron Ch. Davillier et *Londres* de Louis Enault, illustrés par Gustave Doré; *l'Italie* de Jules Gourdaul et *les Voyages* de Paul Marcey dans l'Amérique du Sud, d'Aimé Humbert au Japon, de Louis Rousselet dans l'Inde, de Francis Garnier dans l'Indo-Chine, du baron de Hubner autour du monde. Voici, pour 1878, les *Bords de l'Adriatique* et *le Monténégro* (4 vol. in-4<sup>e</sup>, 50 fr.), par Charles Yriarte, c'est-à-dire Venise, l'Istrie, le Quarnero, la Dalmatie; le Monténégro, la Rive italienne, 260 vues ou types des plus charmants et des plus originaux.

Dans le même format M. Lesbazeilles, naturaliste distingué et conteur de mérite, vous offre des *Tableaux et scènes de la vie des animaux* (1 vol. in-4<sup>e</sup>, 12 fr.), avec 20 grandes compositions gravées sur bois d'après les dessins de Wolf.

On connaît maintenant de longue date le *Tour du Monde*, cet admirable journal de voyages, entrepris il y a dix-huit ans par la maison Hachette, pour démentir ceux qui prétendent que nous ne comprenons rien à la géographie. Le volume de cette année (1 vol. in-4<sup>e</sup>, 25 fr.) contient les voyages du commandant Verney Lovett Cameron, à travers l'Afrique de Zanzibar à Benguela; de M. Henri Belle, en Grèce; de M<sup>lle</sup> Lydie Paschkoff, à Palmyre; de M. Nordenskiöld, dans la mer de Kara; de M. Ch. Féraud, à Constantine; de M. Paul Marcey, dans la région de l'Adriatique; de M. Ch. Yriarte, au Monténégro et sur la rive italienne de l'Adriatique; de M. Edouard André, dans la Colombie; du colonel Prejewalski, au Thibet; de M. Francis Garnier, dans le Tong-King; et de M. Le Charnay dans les Pampas de l'Amérique du Sud.

Le voyage du commandant Cameron à travers l'Afrique (4 vol. in-8<sup>e</sup>, 12 fr.), et celui du lieutenant Payer, à bord du *Tgethoff*, dans les glaces du Pôle arctique (4 vol. in-8<sup>e</sup>, 40 fr.), ont été en outre l'objet d'une publication à part, et ils méritaient assurément cet honneur.

Une autre publication périodique, celle-là, comme son nom l'indique spécialement destinée aux enfants, le *Journal de la Jeunesse*, s'est fait, elle aussi, une réputation que lui a incontestablement méritée un choix de matières toujours judicieuses, et la préoccupation constante de joindre à la plus pure morale l'agrément et l'utilité. La cinquième année de la collection (2 vol. gr. in-8<sup>e</sup>, 20 fr.), contient des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et de voyages, des causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, les arts et l'industrie, le tout brillamment et spirituellement illustré, formant une des plus attrayantes lectures que l'on puisse mettre entre les mains d'un jeune garçon ou d'une jeune fille de dix à quinze ans.

Chaque année, le *Journal de la Jeunesse* se multiplie en quelque sorte lui-même par la réimpression à part de celles des parties de sa rédaction qui présentent assez de corps et de suite pour faire la matière d'un livre de lecture. Qui ne connaît aujourd'hui cette charmante famille du *Journal de la Jeunesse*: *M. Nostradamus*, *la Petite duchesse*, *les Braves gens*, *Nous autres*, *la Fille de Caribés*, *le Violoncelle de la Sapinière*, *l'Enfant du naufrage*, *le capitaine Magon*, *la Bannière bleue*, etc., etc., qui forment avec les volumes de la *Bibliothèque Rose* et de la *Bibliothèque des Merveilles* comme le fonds de la bibliothèque d'agrément de ces Messieurs et de ces Demoiselles? Ils auront, cette année, pour la compléter, *Chloris* et *Janneton* (chaque vol. in-8<sup>e</sup>, 5 fr.), par M<sup>lle</sup> Colomb; *Courage et Dévouement*, par Charles Deslys; *Heur et Malheur*, par M<sup>lle</sup> Emma d'Erwin; une seconde série de *Scènes historiques*,

par M<sup>lle</sup> de Wit, née Guizot; le *Neveu de l'oncle Placide*, de M. J. Girardin, faisant suite à *l'Oncle Placide*, du même auteur, et la première partie des aventures du fameux *Montluc-le-Rouge*, par Alfred Assolant.

Voici maintenant des ouvrages de vulgarisation historique, géographique, scientifique déjà bien connus et en possession d'une légitime renommée: le troisième volume de cette *Nouvelle géographie universelle* (3 vol. gr. in-8<sup>e</sup>, chaque vol. 30 fr.) d'Elsée Reclus, qu'on peut regarder à juste titre comme un véritable monument de science précise et pittoresque: les deux premiers volumes étant consacrés, comme on le sait, l'un à l'Europe méridionale, l'autre à la France: celui-ci nous décrit l'Europe centrale, c'est-à-dire, sans parler de la Suisse, ces pays que nous avons tant d'intérêt à bien connaître: l'Autriche-Hongrie et l'empire d'Allemagne. Vient ensuite une édition; non pas seulement revue et augmentée, mais presque complètement refondue, de ce beau livre de M. Amédée Guillemin, *le Ciel* (1 vol. in-8<sup>e</sup>, 30 fr.), œuvre savante et consciencieuse, dont le public a accueilli, avec une si persévérante bienveillance, en France et à l'étranger, les éditions et traductions successives; puis un complément nécessaire de *l'Histoire de France* racontée par M. Guizot à ses petits-enfants; le second volume de *l'Histoire d'Angleterre* (1 vol. gr. in-8<sup>e</sup>, 25 fr.), comprenant tous ces événements si étroitement mêlés à notre propre histoire, qui embrassent la période moderne des annales anglaises, depuis la mort d'Elisabeth jusqu'à l'avènement de la reine Victoria; enfin une publication tout à fait nouvelle, mais dont le succès est certain, la *Vie végétale* (1 vol. in-8<sup>e</sup>, 30 fr.) due à la plume compétente d'un savant professeur de la Faculté des sciences de Dijon, M. H. Emary.

Parmi les volumes de cette série, n'oublions point les ouvrages de M. L. Figuier, dont le *Tableau de la Nature* (4 vol.), *l'Histoire des savants* (4 vol.), le *Savant du foyer*, les *Grandes inventions scientifiques et industrielles* (chaque volume in-8<sup>e</sup>, 40 fr.), ont servi comme de type à toutes ces publications illustrées si nombreuses aujourd'hui, et qui ont tant fait pour la diffusion des notions premières de la science et de ses applications.

J'ai parlé tout à l'heure de la *Bibliothèque Rose* et de la *Bibliothèque des Merveilles*. Aux 150 volumes de la *Bibliothèque Rose* (chaque volume 2 fr. 25 c.), vous pouvez joindre un nouveau recueil de contes de Miss Edgeworth, *Demain et Mourad le malheureux*, *l'Enfant gâté*, de Mlle Zénaïde Fleuriot; *le Glaçon du Pôle*, de Wilfrid de Fonvielle; *la Famille Harel*, de Mlle Julie Gouraud; *le Vieux de la forêt*, par M<sup>lle</sup> de Stolz, et les scènes amusantes et touchantes du *Château de la Pétaudière*, par la vicomtesse de Pitray. La *Bibliothèque des Merveilles* (chaque volume 2 fr. 25 c.) s'est de son côté, enrichie d'un volume qui touche à la fois à l'esthétique et à la morale: *l'Imagination*, par M. Joly; d'un recueil contenant les plus curieux détails sur tout un côté de l'histoire politique et religieuse des peuples, *Les fêtes dans l'antiquité et dans les temps modernes*, par M. Fr. Bernard; enfin de deux autres volumes qui complètent différentes séries déjà publiées: *La poudre à canon et les nouveaux explosifs*, par Maxime Hélène, et *l'Or et l'Argent*, de Simonin.

Il ne me reste plus qu'à vous dire un mot d'un ouvrage destiné aux petits enfants, les *Causeries d'une grand-mère* (1 vol. in-8<sup>e</sup>, 2 fr. 25 c.), par M<sup>lle</sup> E. Frank, qui pourront bien être le premier spécimen d'une collection nouvelle, à laquelle messieurs les bébés ne manqueront pas de faire bon accueil.

Tous ont leur part, comme vous voyez, dans ces belles publications: il y en a pour la table du salon aussi bien que pour le cabinet du père, pour la chambre d'études et la bibliothèque du collège et de la pension, presque pour la nursery, comme disent nos voisins les anglais. Il ne tiendra pas, je le répète, aux persévérants éditeurs qu'un rayon de bonheur et de gaieté n'entre partout dans la maison avec les livres d'étrennes!

**DERNIÈRES NOUVELLES**

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

La plupart des préfets sont arrivés à leurs postes. Il est inexact que M. le ministre de l'intérieur leur ait adressé une circulaire sur la politique générale. Une circulaire de cette nature n'est pas même actuellement en préparation.

M. le ministre de l'intérieur a donné à chacun des préfets des instructions verbales; il leur a prescrit notamment de lever les mesures prises pour cause politique par l'administration précédente en ce qui concerne la fermeture des cercles et cafés.

Quant à la réintégration de municipalités frappées depuis le 16 mai, il est probable que cette question, soulevant certaines difficultés qui ne sont pas encore résolues, fera ultérieurement l'objet d'une circulaire spéciale qui tracera à l'administration une ligne de conduite.

Il paraît probable que le mouvement des secrétaires généraux précèdera le mouvement sous-préfectoral, qui est actuellement à l'étude. Ce dernier est, en effet, fort considérable, puisqu'il s'agit de 275 sous-préfets qui toutes seront plus ou moins remaniées par le nouveau ministre de l'intérieur.

Toutefois, ce mouvement serait assez avancé, car le *Bien public* nous apprend que sur cent dix-sept dossiers examinés (secrétaires généraux ou sous-préfets) cent trois seront révoqués.

On assure que le Gouvernement a décidé de déposer, à une des premières séances, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi tendant à modifier la loi de 1849 sur l'état de siège. Ce projet sera la reproduction de celui déposé précédemment par M. Bardoux, que le gouvernement s'approprie ainsi, et qui a déjà motivé la nomination d'une commission spéciale.

**Bourse de Paris.**

Cours du 22 décembre.

Rente 3 p. %.....	72.55
— 4 1/2 p. %.....	102.25
— 5 p. %.....	108.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.260 »	3.275 »
Crédit foncier.....	650 »	635 »
Orléans-Actions.....	1.085 »	1.082 50
Orléans-Obligations.....	342 »	340 »
Suez.....	781 25	735 »
Italien 5 %.....	73 55	73 25

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES**

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

**AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789**

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULÉANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

(Suite.)

MM. de MOLINET de LAVAUR, chevalier de GRANÉS, procureur fondé de madame Françoise de LABASTIDE, seigneuresse de LAGRAVIÈRE, et de messire HUGUES de GRANÉS, seigneur de GRANÉS.  
 DESPLAS, ancien mousquetaire, procureur fondé de M. DUFAU, baron de LAROCHE-TOIRAC, et de la dame comtesse de CORNEILLAN.  
 DESPLAS, capitaine d'infanterie, procureur fondé de la dame de BARRAL, veuve de M. de POUJET, comtesse de NADAILLAC, et de M. de BÉCAVE, commissaire de la noblesse.  
 DESPLAS, lieutenant des grenadiers royaux, procureur fondé de M. Bernard de SAINT-JEAN, vicomte de MARCILLAC, et de la dame comtesse de SAIGNES.  
 DESPLAS du BUISSON.  
 LANIÈS de BLADINIÈRES.  
 de MONLEZUN père, procureur fondé de M. de RILHAC, chevalier de Saint-Louis, et de M. de SAUNIAC, baron du FOSSAC.  
 le chevalier du FOSSAT.  
 du POUJET de LA BARRIÈRE.  
 Le BLANC, procureur fondé de M. Le BLANC de SAINT-FLEURIEN, son père.

MM. de GENIÈS de MANIAGUES.  
 de MONTRATIER, procureur fondé de M. GAUTIER de SAVIGNAC, et de messire de LAMOTHE, seigneur de LATOUR de MONTFAUCON.  
 le chevalier de PARAZOLS.  
 de MAURIAU.  
 de GAYRAC, procureur fondé de M. de PUGNET, curé de Caillamas, et de demoiselle de PUGNET de GAYRAC.  
 le chevalier de CRUZY de MARCILLAC, procureur fondé de messire d'IZAR, baron de CAPEVILLE, et de noble SALOMON de PRAYSSAC, seigneur de RANIE.  
 de PUGNET de LASTOURS, procureur fondé de noble Arnaud-François de PUGNET-MONTFORT.  
 DELBREIL père, procureur fondé de messire comte de LOSTANGES, vicaire général d'Autun, seigneur de SAINT-PROJET.  
 DELBREIL fils, procureur fondé de messire BAILLET de BERDOLLE, seigneur de GOUDOURVILLE.  
 de BROCA fils.  
 DESCORBIAC, procureur fondé de dame de CAUMON, épouse de messire d'ESCORBIAC, seigneuresse de RÉALVILLE, et de dame de FOISSAC, veuve de messire DALIÈS de CAUMON, co-seigneuresse de CAUSSADE.  
 de LACROZE, procureur fondé de dame de LABORIE de ROZET, épouse de noble PONS DINETY, et de messire de BOSCAS de CAZERAC, écuyer, garde du Roi.  
 de BOISSON.  
 de MIRAIL, procureur fondé de dame GABRIELLE d'ABLAN de la BOUISSE, veuve de messire de VIDERAN, seigneuresse de SAINT-CIRQ.  
 de JAUBERT de RASSIÈRES.  
 le comte de LENTILLAC.  
 de GENIÈS de LABARTHE.  
 de LAVAUR de LABOISSE, procureur fondé de demoiselle de LAGUEPIE de PRUD'HOMME, et de messire de CAMBOLAS, seigneur de FONCAVE.  
 le chevalier du BOUSCATS, procureur fondé de messire du BOUSCATS, son frère, seigneur du BOUSCATS et le SINDIC.

MM. de SADOUX, procureur fondé de messire THÉRON de LADEVÈZE, seigneur de LAURIÈRE, et de messire de SAVIGNAC, président à la cour de Aides, seigneur de fief à Laroque-Marès.  
 de CROZAILLES.  
 le chevalier de SAINT-ANDRÉ, procureur fondé de dame d'ALIES, baronne de MONBETOU, seigneuresse de CAUSSADE, épouse du sieur marquis de CIEURAC, et de messire de BELLECOMBE, seigneur de CAYRAC.  
 de LILLE-BRIVES, procureur fondé de M. de LAVAUR de BOUILLAC, et de M. le comte de BARNEVAL.  
 de LAPIZE, capitaine dans Dauphin.  
 le comte de LASCAGES, procureur fondé de dame de BAR, épouse de messire de MENGOT de La HAGE, seigneuresse de LAVERGNE-VALON.  
 ALDOUIN DARAQUI, procureur fondé de messire DARAQUI, prêtre, seigneur de SAINT-VINCENT, et de messire BERNARD VALON de LAPEIRE.  
 le comte de SAINT-EXUPÉRY, procureur fondé de messire DELPERÉ de SAINTE-LIVRADE, et de M. de GAUTIER de SAVIGNAC.  
 de BELCASTEL-MONTVAILLANT, procureur fondé de dame d'ANDRIEU de FOULONGUE, veuve de noble de FRAISSE, et de noble PRÉVOT de LABASTIDE, seigneur direct de LABASTIDE.  
 le chevalier de BELCASTEL, procureur fondé de noble Henri de LAUTRON, et de M. de GALARD de BÉARD, comte de BRASSAC.  
 de LASSAGNE, procureur fondé de la dame de BESOMBES de SAINT-GENIÈS, épouse de M. de GARD, secrétaire du Roi.  
 de LABURGADE de BELMON, procureur fondé de noble de LAGARDELLE, seigneur du fief de CAYLUX, et de demoiselle de BRUELL, seigneuresse du fief de CAYLUX.  
 le comte de CHONAC de LANZAC, procureur fondé de messire de DESCORBIAC de BELIÈRE, et de dame de GIRONDE, veuve du seigneur marquis de FOUBAUJARD, seigneuresse de la SALVETAT.]

(A suivre.)

# SOUSCRIPTION PUBLIQUE

## à 65,000 Obligations de la C<sup>ie</sup> Nationale des Canaux Agricoles

DOTÉES DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT  
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, DE LA VILLE D'AIX, DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
et d'une somme de Deux Millions fournie par le Sous-Comptoir des Entrepreneurs.

### COMPAGNIE NATIONALE DES CANAUX AGRICOLES

Siège social : à Paris, 21, rue Neuve-des-Capucines; à Londres, 43, Moorgate Street.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIONS

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. C. BOCHER, président; CHARLES DE THEZILLAT, propriétaire; MARQUIS DE LA TOUR-DU-PIN-MON-STAUBAN, propriétaire; LÉON DESROZIERS O., propriétaire; LAMING, ingénieur; CAVE, membre du Parlement; SIR CECIL BRADON, président du Crédit Foncier d'Angleterre (The Credit Company limited); E.-J. DAVIS, directeur du Crédit foncier d'Angleterre. Commissaires: MM. BISOPH et LEVRAT O.

### ÉMISSION DE 65.000 OBLIGATIONS 5 0/0

Rapportant 15 francs, payables par semestres les 1<sup>er</sup> Novembre et 1<sup>er</sup> Mai de chaque année, remboursables à 300 francs, en DOUZE années, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1879.

PRIX D'ÉMISSION : 277 FR. 50

(Jouissance du 1<sup>er</sup> Novembre 1877).

PAYABLES : En souscrivant.....	50 »
A la répartition.....	100 »
Au 1 <sup>er</sup> mars 1878.....	127 50
TOTAL.....	277 50
Bonification aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.....	2 50
Net.....	275 »

Ces obligations représentent un placement de 6.20 %, y compris la prime de remboursement.

#### Garanties de l'Emprunt.

L'Actif social, tout entier, est le gage du présent emprunt, qui libère la Compagnie de toutes dettes hypothécaires ou autres.

En conséquence, les obligations présentement émises ont pour garantie :

1<sup>o</sup> Les canaux du Verdon, de St-Martory et du Lagoin, qui ont coûté 27,631,392 fr. ;

2<sup>o</sup> Une somme de 2 millions 136,000 fr., restant due par l'Etat, les dépt des B.-du-Rhône, la ville d'Aix et le dépt de la Haute-Garonne sur les subventions acquises à la C<sup>ie</sup> ;

3<sup>o</sup> Une somme de 2 millions de francs fournie par le

Sous-Comptoir des Entrepreneurs (annexe du Crédit foncier de France), laquelle somme ne sera restituée au Sous-Comptoir qu'après le remboursement intégral des présentes obligations ;

4<sup>o</sup> Une autre somme de 3 millions 600,000 francs, montant de la subvention complémentaire du Gouvernement français, proposée par les Ingénieurs de l'Etat, approuvée par le Préfet des Bouches-du-Rhône et soumise à la décision du Ministre.

#### C'est au paiement des intérêts

que ces trois dernières sommes ont été spécialement affectées, conjointement avec les recettes des Canaux. Aucune autre destination ne peut leur être donnée avant le remboursement intégral de l'Emprunt.

#### Et quant au remboursement des obligations,

il est assuré par la capitalisation des recettes en vertu des conventions de 1863 (1), 1866 (2) et 1867 (3). D'après ces conventions, la ville d'Aix, le dépt de la Haute-Garonne et le syndicat des communes des Basses-Pyrénées doivent, sur la demande de la Compagnie dont ils sont les garants, emprunter au Crédit foncier, pour le mettre à la disposition de la Compagnie, le capital correspondant aux redevances.

Chaque police est donc pour la Compagnie un titre de rente capitalisable.

#### Concessions de la Compagnie

La Compagnie est concessionnaire du Canal du Verdon à Aix-en-Provence; du Canal de St-Martory, à Toulouse; du Canal du Lagoin, à Pau.

Ces trois canaux sont entièrement terminés et leur parcours dépasse 500 kilomètres.

(1) Convention du 15 octobre 1863, avec le Ministre des Travaux publics. — Canal du Verdon.

Art. 3. — Pour faciliter le recouvrement des créances sur les usagers de l'eau, la ville s'engage à recevoir dans la Caisse municipale toutes les redevances d'eau souscrites ou à souscrire par les usagers de l'eau, à quelque titre que ce soit et à en remettre le montant à la Compagnie ou bien encore, sur la demande de cette dernière, à emprunter au Crédit foncier de France, le capital correspondant à ces redevances, pour être mis à la disposition de la Compagnie.

(2) Convention du 15 février 1866, avec le Ministre des Travaux publics. — Canal de St-Martory.

(3) Convention du 20 février 1867, avec le Ministre des Travaux publics. — Canal du Lagoin.

Ces concessions donnent à la Compagnie le droit de percevoir aux conditions des cahiers des charges annexés aux décrets, les redevances des abonnés des eaux.

Les recettes de la Compagnie sont perçues, comme les contributions publiques, sur des rôles rendus exécutoires par les Préfets.

Les rapports des Ingénieurs de l'Etat évaluent les revenus des Canaux à un total annuel de 1,840,958 francs.

#### Concours de l'Etat,

#### des départements et des communes

Les travaux considérables des canaux, achevés aujourd'hui, ont été facilités par le concours de l'Etat, du dépt des Bouches-du-Rhône, de la ville d'Aix, du dépt de la Haute-Garonne et des communes des Basses-Pyrénées, concours qui s'est traduit par des subventions montant à neuf millions de francs, indépendamment des sommes énumérées ci-dessus, qui restent à encaisser.

L'intérêt manifesté par les Communes, les Départements et l'Etat lui-même s'explique par le programme de la Compagnie, programme que l'on trouve dans le Rapport du Ministre des Travaux publics, en date du 7 septembre 1877, approuvé par le Président de la République.

La Souscription sera ouverte les Jendi 27 et Vendredi 28 Décembre

Paris..... Chez M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 51, rue Tailbout.

..... AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 21, rue Neuve-des-Capucines (Hôtel du Sous-Comptoir des Entrepreneurs, annexes du Crédit foncier de France).

Bordeaux..... Chez le FILS DE J.-J. PIGANEAU et C<sup>e</sup>, Banquiers.

Lille..... Chez MM. A. PLATEL et C<sup>e</sup> (Caisse industrielle de Lille).

Cahors..... Chez MM. CANGARDEL et POUGET, Banquiers.

Départements. Chez tous les Banquiers, Correspondants de M. HENRI DE LAMONTA.

Londres..... AU CRÉDIT FONCIER D'ANGLETERRE (the Credit Company limited).

Les titres seront nominatifs ou au porteur. — La répartition sera proportionnelle. SERONT ACCEPTÉS EN PAIEMENT : Les coupons de janvier et les valeurs au cours moyen.

ON PEUT DÈS À PRÉSENT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE.

Ces Obligations figureront à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

### MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

## M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

#### AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

### Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques FONTÈS.

#### Pâtisserie, Confiserie

## P. ROZIÈRES

Boulevard Nord, maison Bourges, à côté de Rozières, coiffeur.

Entremets d'extra, petits fours surfin, Fruits confits, Thés, Chocolat vanille.

Bonbons. — Liqueurs. — Vins fins,

Ouverture du Magasin : Samedi, 22 décembre.

## LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

### A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à ven linge, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr.

— Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

#### PÂTISSERIE, CONFISERIE

## LUTZY

13, Rue de la LIBERTÉ, à Cahors

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'An, on trouvera chez lui un grand Assortiment de Bonbons fins, Fruits Confits, Chocolat variés, Marrons glacés, grand choix de Cartonnages riches, Vins fins et Liqueurs, Glaces, Fromages glacés pour repas

**MALADIES de la VESSIE** Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tola. 1/2 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

#### TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

#### A VENDRE

CHIEN DE CHASSE courant

bien dressé, âgé de deux ans; de très bonne espèce, à de bonnes conditions.

S'adresser à M. Lagarde, Lucien, à Cènevières, par Limogne.

**FRANC JOURNAL RENTIERS**  
le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6<sup>e</sup> année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditions des Agents de change; avances sur titres. Administrateur: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

**SULFURÉES, SODIQUES ET CALCAIQUES - EAUX-BONNES**  
B.-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.  
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.  
Uniques contre la Phthisis pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**EAUX MINÉRALES LITHIÉES DE ROYAT SOURCE CÉSAR**  
Source St-Mart—Source St-Victor  
Eaux toniques et reconstituantes : digestions difficiles, goutte, rhumatisme, arthrite, chlorose, etc.  
Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez pharmacien.

#### Bottelage de Foin et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Pay-l'Évêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.